

Date de la séance

Le 26 juin 2024

Date de convocation

Le 20 juin 2024

Date de publication

Le 20 juin 2024

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	21
Procurations	9
Excusé	1
Absents	3

N° 2024-06-52

OBJET :

**ADOPTION DU
REGLEMENT
D'ATTRIBUTION DE
FONDS DE
CONCOURS DE LA
CCGM**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 26 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

Procurations :

Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN
Sidonie KARM a donné pouvoir à Hervé CAMARD
Caroline QUINET a donné pouvoir à Jean-Christophe SEGUIER
Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Sylvie BIGAY
Samuel COLLIN a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE
William FALCHETTO a donné pouvoir à Axel FAIVRE
Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA
Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS
Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : Yves DEKEYREL

Absents : Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Katrin VARILLON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L5216-5 VI,

VU les statuts de la Communauté de Communes Gally Mauldre, **CONSIDERANT** que les modalités d'attribution de ce fonds de concours sont prévues dans le règlement 2024 – 2026 ci-annexé,

CONSIDERANT les éléments susvisés,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 19 juin 2024,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : Vincent GAY),

- ⇒ **ADOpte** le règlement d'attribution de fonds de concours tel qu'annexé à la présente,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 04/07/2024.....
- Document rendu exécutoire le 04/07/2024.....